

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En 1980, la Communauté urbaine a réalisé les travaux d'élargissement de la montée Bellevue à Champagne au Mont d'Or, au droit de la propriété de monsieur Marcel Popinat avec son accord.

Depuis, ce dernier est décédé. Suivant un jugement rendu le 10 octobre 1997, la succession a été dévolue à l'Etat et monsieur le directeur des services fiscaux du département du Rhône agit en qualité d'administrateur provisoire de la succession de monsieur Popinat.

Je vous sou mets donc le projet d'acte administratif aux termes duquel serait régularisée la cession, à titre gratuit, de la parcelle de 252 mètres carrés destinée à être incorporée dans le domaine public communautaire ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ;

Vu ledit document ;

Vu le jugement rendu le 10 octobre 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,